

# **ELAN JUILLET 2024 Titre de créance (EMTN)**

Annexe spécifique Instrument financier complexe

Période d'investissement : jusqu'au 02/08/2024 - 12 heures (date de réception chez l'Assureur)

INFORMATIONS SUR L'INTERMEDIAIRE D'ASSURAI	NCE		
Nom de l'intermédiaire d'assurance (raison sociale) :			
Nom du conseiller :	Prénom du conseiller :		
Adresse e-mail du conseiller :			
Code conseiller :			
Référence(s) externe(s) :			
SOUSCRIPTEUR(S) / ADHERENT(S)			
A compléter lorsque le bulletin et la présente anne	xe sont signés manuscritement.		
Souscripteur / Adhérent	Co-souscripteur / Co-adhérent		
□ Madame □ Monsieur	☐ Madame ☐ Monsieur		
Nom :	Nom:		
Prénom(s) :			
Adresse e-mail :	Adresse e-mail :		
Ci-après dénommés individuellement ou collectivement,	le « Souscripteur/Adhérent »		
Si le Souscripteur/Adhérent est une personne mora	ale:		
Société / Organisme de droit privé sans but lucratif : Raison Sociale :			
Représentée par : Nom :			
Prénom(s) :	-		
Agissant en qualité de :Adresse e-mail :			
INFORMATION SUR LE CONTRAT			
☐ Nouveau contrat (Joindre le présent document au bulle	etin de souscription / d'adhésion)		
□ Contrat en cours n°(Préc	ciser les références du contrat)		
INFORMATIONS IMPORTANTES DOUB LES SOUSCRI	DTELLOS (ADMÉDENTS		

#### INFORMATIONS IMPORTANTES POUR LES SOUSCRIPTEURS/ADHÉRENTS

#### **AVERTISSEMENTS**

L'EMTN ou le Fonds à formule, ci-après dénommé le « support », servant d'unité de compte à votre contrat, est un instrument financier complexe et constitue de ce fait un placement risqué susceptible d'entraîner dans certains cas des pertes financières. L'investissement sur ce support requiert de la part du Souscripteur/Adhérent des connaissances et une expérience en matière financière renforcées afin d'appréhender l'ensemble des risques inhérents aux spécificités de ce type de support et en particulier :

La possibilité de survenance du risque maximal en cas d'un scénario de marché extrême défavorable,

- La nature du(des) sous-jacent(s) et les moyens de suivre leur évolution pendant la durée de vie du support,
- Le type de rendement pouvant être lié à la réalisation concomitante d'au moins deux conditions sur différentes classes d'actif et les moyens d'anticiper leurs évolutions,
- Les différents mécanismes compris dans la formule de calcul du gain ou de la perte à l'échéance en fonction des scénarii de marché.

Avant de réaliser des opérations sur les marchés financiers et en particulier sur les instruments financiers complexes, tout Souscripteur/Adhérent doit savoir que celles-ci comportent des risques. Les performances passées d'un instrument financier complexe ne présument en rien des performances futures.

Il est donc fortement recommandé de ne souscrire ce support que si vous avez la ferme intention de le conserver jusqu'à sa date d'échéance. En effet, la valeur liquidative du support n'est protégée, sous réserve du niveau du (des) sous-jacents (s), qu'à sa date d'échéance finale.

Tout rachat, arbitrage ou tout dénouement par décès, avant la date d'échéance ou de survenance d'une échéance anticipée du support, sera réalisé sur la base d'une valeur liquidative non garantie fonction des paramètres de marché. Le Souscripteur/Adhérent prend donc un risque en capital, non mesurable a priori, s'il est contraint de demander un désinvestissement en dehors de la date d'échéance ou de survenance d'une échéance anticipée. Le montant du désinvestissement pourra être très différent (inférieur ou supérieur) du montant résultant de l'application de la formule du support.

#### **RECOMMANDATIONS DE L'ASSUREUR**

- Le support présente une maturité longue et un risque de faible liquidité. Il existe un risque de perte en capital associé à ce produit financier. Par ailleurs, en cas de sortie avant l'échéance et en dehors des cas de remboursement anticipé, le Souscripteur peut perdre tout ou partie de son capital. Une attention particulière doit être portée aux Souscripteurs de 80 ans et plus au moment de la souscription.
- Il est également fortement déconseillé d'investir 100 % de son épargne sur ce support. De manière générale, il est recommandé de limiter la part des investissements sous forme d'instruments financiers complexes et de privilégier la diversification de son épargne. Le montant de l'investissement sur ce support dépend de la situation personnelle et patrimoniale du Souscripteur/Adhérent, de ses besoins de liquidités et de son horizon de placement. Il doit également tenir compte de son souhait de prendre des risques ou au contraire de privilégier un investissement prudent.
- Dans le cadre d'une co-souscription/co-adhésion, l'investissement peut être déconseillé si le régime matrimonial implique un dénouement du contrat au premier décès. Dans ce cas, le support fera l'objet d'un désinvestissement sans attendre la date d'échéance ce qui peut se traduire par une perte en capital non mesurable a priori.
- Le support ne peut pas être retenu comme unité de compte dans le cadre de versements/rachats programmés ou d'options de gestion.
- Dans le cas où le support serait investi sur un contrat assorti d'une garantie de fidélité non arrivée à échéance, la part de la prime de fidélité qui devrait être versée sur le support à l'arrivée du terme de la garantie, sera investie sur le support d'attente du contrat, par dérogation aux Conditions Générales/Proposition de Contrat/Projet de contrat.

#### CARACTÉRISTIQUES PRINCIPALES DU SUPPORT

L'ensemble des caractéristiques du support ainsi que les risques encourus, selon les différents scénarii de marché, doivent être appréhendés au regard des conditions détaillées dans le Document d'Informations Clés du support et de tout autre document à vocation commerciale sur ce support.

Code ISIN: FR001400NZR3	Durée : 8 ans (sauf en cas de revente avant la date du terme)	Sous-jacent : Indice iEdge Health and Wellbeing Transatlantic SDG 5 % DN (code Bloomberg : WELLBTDN Index). Pour toute information complémentaire, voir le site web : https://sgx.com/indices/products/wellbtdn
Forme juridique : Titre de créance de droit français présentant un risque de perte en Capital partielle ou totale en cours de vie.	Date d'émission : 09/08/2024	Niveau initial du sous-jacent : Niveau de clôture officiel de l'indice le 7, 8, 9 août 2024
Classification : Titre de créance complexe.	Date d'échéance : 02/08/2032 (sauf en cas de revente avant la date du terme)	Niveau final du sous-jacent : Niveau de clôture officiel de l'indice le 2 août 2032
Émetteur : Natixis S.A. Standard & Poor's : A / Moody's : A1 / Fitch : A+.	Valeur liquidative initiale : 100 EUR (émis à 100%)	Garantie : le capital n'est pas protégé
Garant : Natixis S.A.	Commission de distribution : Une commission de distribution sera versée, elle pourra atteindre un montant total maximum de 3,00 % du montant nominal des Obligations placées.	Barrière de protection du capital : obligation de droit français offrant à l'échéance une protection de l'intégralité du capital initial.
Coupon conditionnel : Maximum 6,5% par année écoulée (hors frais, commissions et fiscalité).	Périodicité de valorisation : Quotidienne	

#### Présentation du sous-jacent : L'indice iEdge Health and Wellbeing Transatlantic SDG 5% DN Index

L'indice iEdge Health and Wellbeing Transatlantic SDG 5% DN Index (WELLBTDN) est un indice administré par Scientific Beta (France). Il est calculé et publié par la société SGX. Sa philosophie ESG repose sur la conviction que la thématique de la santé et du bien-être peut générer des solutions créatrices de valeur pour les investisseurs sur le long terme. L'indice est composé de 75 entreprises européennes et américaines, sélectionnées pour leur contribution positive à la santé et au bien-être des personnes, c'est-à-dire en contribuant à l'amélioration de leur condition physiologique et psychologique par la santé, la nutrition et le sport. La sélection de valeur répond en particulier à l'Objectif de Développement Durable n°3 « Bonne santé et Bien-Être », défini par l'Organisation des Nations Unies. Les entreprises sélectionnées répondent également positivement à une analyse sectorielle et de controverses sur chacun des 3 piliers ESG (Environnement, Social, Gouvernance). SGX s'appuie sur les notes « ESG » attribuées à chaque entreprise par l'agence ISSESG, leader dans la recherche ESG, qui évalue la réalisation des Objectifs de Développement Durable définis par l'Organisation des Nations Unies. Ces 75 valeurs de l'indice sont ensuite équipondérées en fonction de la répartition géographique suivante : zone Euro 60 % et Etats-Unis 40 %. La composition de l'Indice est revue tous les trimestres. SGX calcule l'indice de la façon suivante : en ajoutant tous les dividendes nets (versés par les actions composant l'Indice au fil de l'eau tout le long de la vie du produit) puis en soustrayant 5 % par an sur une base quotidienne. Le montant moyen des dividendes payés par les valeurs composant l'Indice sur les 8 dernières années s'élève à 2,41 %. Si les dividendes distribués sont inférieurs (respectivement supérieurs) au niveau de montant forfaitaire, la performance de l'Indice en sera pénalisée (respectivement améliorée) par rapport à un indice dividendes non reinvestis classique. Les montants des dividendes payés par les va

# MODALITÉS DES OPÉRATIONS DANS LE CADRE DU CONTRAT

# **VERSEMENT/ARBITRAGE**

Pour une demande d'investissement réceptionnée avant le 02/08/2024 – 12 heures, l'investissement est réalisé sur le support et exécuté sur la base de la valeur liquidative initiale fixée à 1000 euros.

#### **RESTRICTIONS D'INVESTISSEMENT**

Certaines modalités d'investissements sur le support ne sont pas autorisées par l'Assureur dès lors qu'elles font l'objet d'un délai de désinvestissement incompatible avec la période de commercialisation du support.

Il n'est ainsi pas possible d'investir sur le support :

Par transfert en provenance de l'orientation personnalisée ;

Par transfert en provenance de l'orientation conseillée ;

Par arbitrage en provenance d'un support dont la valeur liquidative est déterminée, au minimum de facon hebdomadaire.

#### RACHAT OU DECES AVANT L'ECHEANCE DU SUPPORT

Entre-le 09/08/2024 et le 02/08/2032, les ordres de désinvestissement sont exécutés conformément aux Conditions Générales/Proposition de Contrat/Projet de contrat. La valeur liquidative de l'unité de compte prise en compte est la première valeur à compter de la date d'effet de l'opération, en adéquation avec l'heure de centralisation des ordres par le dépositaire du support et l'heure de réception et de traitement par l'Assureur.

#### A L'ECHEANCE DU SUPPORT (OU EN CAS DE REMBOURSEMENT ANTICIPE)

Au 02/08/2032 ou à la première date d'effet du contrat à compter de cette date, l'épargne inscrite sur le support est arbitrée sans frais sur le support d'attente du contrat.

## **DETACHEMENT DU(DES) COUPON(S)**

Les détachements de coupon éventuels seront réinvestis sur le support d'attente du contrat.

#### PRELEVEMENT DES FRAIS

financement du terrorisme).

Les frais sont prélevés par diminution du nombre d'unités de compte inscrit au contrat et viennent diminuer la garantie au terme.

DEMANDE D'OPÉRATION(S) - Jusqu'au 02/08/2024 - 12 Heures (date de réception chez l'Assureur) COMPLETER ET COCHER UNIQUEMENT EN CAS DE SIGNATURE MANUSCRITE DE LA PRESENTE ANNEXE ET EN L'ABSENCE DE BULLETIN DE MODIFICATION JOINT.

L'Assureur peut à tout moment suspendre ou supprimer la possibilité offerte à chaque Souscripteur/Adhérent de procéder à tout nouveau versement/arbitrage sur le support en fonction des périodes de souscription et des enveloppes d'investissement spécifiques.

□ <b>NOUVELLE SOUSCRIPTION/ADHESION</b> (Joindre impérativement le bulletin de souscription / d'adhésion sur indiquée la répartition totale du versement initial, ainsi que le document d'information qui s'inscrit dans le cadre de la le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme).		
Le Souscripteur/Adhérent souhaite effectuer sur son contrat un versement deinvestir sur le support.	euros	à
□ <b>VERSEMENT LIBRE</b> (Joindre impérativement le bulletin de modification sur lequel sera indiquée la répartitio	n totale	du

Le Souscripteur/Adhérent souhaite effectuer sur son contrat un versement libre de \_\_\_\_\_\_ euros à investir sur le support.

versement libre, ainsi que le document d'information qui s'inscrit dans le cadre de la lutte contre le blanchiment des capitaux et le

ΛD	D1	ΓTD	AC	

Le Souscripteur/Adhérent souhaite effectuer sur son contrat l'arbitrage suivant :

Désinvestissement			Réinvestissement	
Libellé - Code ISIN du support	Montant à désinvestir (en euros)	Montant à désinvestir en % de l'épargne inscrite sur le support	Libellé du support	Montant à investir (en %)
			ELAN JUILLET 2024	100 %

Les sommes désinvesties sont réinvesties nettes de tous frais éventuels.

#### **ENGAGEMENTS ET SIGNATURE(S)**

De manière générale, l'épargne inscrite sur les supports libellés en unités de compte ne bénéficie d'aucune garantie en capital de la part de l'Assureur, dans la mesure où la valeur de ces supports peut fluctuer à la hausse comme à la baisse. Les unités de compte associées à des instruments financiers complexes de par leurs caractéristiques présentent un risque spécifique qu'il convient de bien appréhender avant d'investir.

<u>Compréhension par le Souscripteur/Adhérent de la nature et des risques spécifiques du support sélectionné comme unité de compte de son contrat :</u>

- □ Le Souscripteur/Adhérent reconnait avoir pris connaissance du Document d'Informations Clés du support, disponible notamment sur le site internet de l'Assureur à l'adresse suivante http://www.ag2rlamondiale.fr/consulter-les-dic, ainsi que de la présente annexe spécifique au contrat. Il reconnait avoir compris les caractéristiques et les risques de ce support qui lui ont été présentés et plus particulièrement :
  - du profil de gain/perte et des mécanismes compris dans la formule de calcul;
  - des risques inhérents à ce support notamment en cas de réalisation des scénarios défavorable et de tension;
  - de la nature et des moyens de suivre l'évolution du ou des sous-jacents;
  - du caractère conditionnel de la protection attachée à ce support, notamment en cas de rachat/arbitrage ou de dénouement par décès avant la date d'échéance du support.
- ☐ Le Souscripteur/Adhérent certifie que ses connaissances et son expérience en matière financière ont fait l'objet d'une évaluation par son conseiller et que celui-ci lui a fourni les explications nécessaires à la bonne compréhension des spécificités et des risques de perte en capital associés au support.
- ☐ En connaissance de cause, le Souscripteur/Adhérent souhaite investir sur ce support en unité de compte ayant pour sous-jacent un instrument financier complexe.

### **AVERTISSEMENT**

En cas de signature manuscrite de la présente annexe, seules les demandes d'investissement faisant apparaître les cases cochées du paragraphe « engagements et signature(s) » pourront être traitées.

En cas de signature électronique de la présente annexe (si celle-ci est disponible), ces coches donnent lieu à des consentements spécifiques formalisés électroniquement.

FAIT	A	/ LE/	·//
		,,	,

La présente annexe spécifique est établie en autant d'exemplaires que de parties. En cas de signature électronique, elle est établie et conservée selon un procédé qui permet à chaque partie de disposer d'un exemplaire sur support durable.

Cadre réservé à la/aux signature(s) m	nanuscrite(s):	
Le souscripteur	Le co-souscripteur	

Cadre réservé à la/aux signature(s) électronique(s) :		
Le souscripteur	Le co-souscripteur	